DEUXIÈME ÉDITION

d'enthousiasm éclate en applaudissements frénétiques et joue la danse des pupitres avec une maëstria redoutable pour leur solidité.

Cependant, **M. Lasies** expliquait que sa motion serait la juste réparation des injures et des calomnies dirigées contre le corps expéditionnaire de Chine ; peut-être, ajoutait-il, fera-t-elle sortir de sa torpeur le ministre de la Guerre et nous vaudra-t-elle de l'entendre enfin déclarer que l'armée n'est pas un ramassis de pillards et de voleurs.

Illusion ! le général André ne bouge pas; par contre, **M. Waldeck-Rousseau**, gagnant au plus vite la tribune, proclame que le gouvernement n'a point attendu l'invitation de M. Lasies. Ce n'est pas par de vaines paroles, mais par des actes, qu'il convient de rendre hommage à nos soldats. Or, le chef du pouvoir exécutif est allé à Marseille saluer à leur départ les troupes de Chine. Le gouvernement a envoyé un de ses membres...

— Il était bien choisi ! interrompt **M. l'amiral Rieunier.**

M. Waldeck-Rousseau. — ...pour les recevoir à leur arrivée et pour les féliciter de leur courage et de leur endurance.

L'amiral Rieunier. — Il est trop tard.

Le **président du Conseil** termine péchemment par ce coup de patte à certains membres de sa majorité :

Le Chambre et le gouvernement ont fait leur devoir. Pour le surplus, ce n'est pas au Parlement qu'il appartient de porter des jugements sur des particuliers.

Sur ce, le citoyen **Fournière** s'élance à la tribune pour porter au général André, sacré grand manitou des ennemis de l'armée, l'encens de son admiration ; il est aussitôt imité par le citoyen **Pastre**, qui n'en met pas moins les deux motions Lasies et Berteaux dans le même sac, sous l'étiquette : « Fantaisies du sabre et du goupillon » ; quant au singulier personnage répondant au nom de **Jourdan** (Lozère), décoré, on ne sait pourquoi, du bizarre sobriquet d'*Oiseau réformateur*, il repousse la motion Lasies pour ne pas encourager les soldats factieux !!

Ecce iterum Crispinus : le distingué **Berteaux** reparaît, la bouche toute mielleuse pour « nos petits soldats » et l'admirable général André, qui sait si bien maintenir le principe d'autorité dans l'armée, qui est la fille de la République !! (sic.)

C'est d'un ridicule admirable ; on rit dans la salle des séances, on pouffe aux galeries, on se roule dans les tribunes, on s'esclaffe partout. Mais cet homme n'a pas le sens du grotesque, et poursuit imperturbable en traitant de misérables les missionnaires de Chine.

M. Lasies, de l'hémicycle, constate que, dans cet unanime hommage à l'armée, un seul hommes'abstient, un soldat, et, ajoute-t-il en montrant le ministre de la Guerre, c'est celui-là ! L'extrême-gauche réclame la censure pour le sacrilège qui a touché à l'idole, mais le président juge suffisant un rappel à l'ordre.

De son côté, **M. l'abbé Gayraud**, en un langage énergique, relève les accusations gratuites jetées contre nos missionnaires, dont tant de fois des ministres appartenant à tous les partis, MM. Delcassé et Waldeck-Rousseau compris, ont proclamé les services rendus à la France dans tous les pays du monde.

Seul des ennemis de l'armée, le citoyen **Sembat** tient un langage d'une franchise très nette, qui gêne fort certains de ses amis :

Quand M. Lasies crie : « Vive l'armée ! » je ne me frappe pas la poitrine en disant : « Mon petite soldate ! Notre armée ! » Je dis cela quand il me plaît et non quand M. Lasies le demande.

Je n'ai pas besoin de choisir cette occasion pour faire semblant d'éprouver un enthousiasme que vous n'éprouvez pas et que vous feignez par peur des réactionnaires. Vous éprouvez le besoin de faire accaut de flagorneries avec ces gens-là.

Il y a dans le parti républicain, un trop grand nombre de membres qui croient combattre les nationalistes en disant aux électeurs : « Nos paroles sont plus débordantes d'enthousiasme et d'amour pour l'armée que celles de ces Messieurs ! Nous sommes plus parfaits de drapeaux que M. Lasies... »

Tout cela au milieu d'un infernal tapage, que la sonnerie [illegible] dissante du bourdon présidentiel n'arrive pas à dominer ; **M. Lasies** parle malgré tout et quand, dans un silence relatif qui dure bien dix secondes, le président lui déclare qu'il n'a pas le droit de conclure :

— Ça m'est égal, répond-il. J'ai tout dit !

Le rire succède au vacarme, et l'audacieux empoche un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Enfin on vote, mais sur cette motion nouvelle présentée par **M. Aimond** et qu'accepte M. Waldeck-Rousseau :

La Chambre s'associe à l'hommage rendu à notre armée par le gouvernement.

Elle est adoptée par **509** voix contre **26**.

Il restait à se prononcer sur l'odieuse grossièreté signée Berteaux.

M. Pranche l'a flétrie d'un mot.

Puis est venue cette courageuse protestation de **M. Aynard** :

Vous allez vous prononcer sur une condamnation morale contre des compatriotes, sans preuves à l'appui. D'une part, notre ministre en Chine a, au contraire, tellement atténué les faits, qu'ils échappent à un blâme sérieux. D'un autre côté, les étrangers et les ennemis mêmes que nous combattions ont publié les appréciations les plus honorables sur nos troupes et sur nos nationaux. C'est à nos soldats qu'on a reconnu les plus grands sentiments d'humanité. C'est à eux qu'on faisait appel contre les pillards. Quant aux missionnaires et à l'évêque, ne sont-ils pas Français ? Et avez-vous le droit de condamner ainsi toute une catégorie de Français ?

Je crois de mon honneur et de mon devoir d'apporter mon témoignage en faveur des missionnaires de l'Extrême-Orient. Je leur ai rendu hommage, il y a deux ans, du haut de la tribune ; j'ai dit les services qu'ils avaient rendus à la mission française. Je croirais me déshonorer en voulant ce qu'on nous propose. Je salue les hommes que vous voulez flétrir comme des pionniers de la civilisation et, si, parmi eux, il y a en par hasard un ou deux défaillants, il y a en plus encore de héros et de martyrs.

314 voix contre **163** laissent pour compte au citoyen Berteaux son indigne et antipatriotique manœuvre.

Qu'il fait bon, au sortir de pareilles scènes, retrouver le grand air pour rafraîchir sa tête en feu et dilater sa poitrine oppressée !

F. H.

Séance du vendredi 29 novembre

Séance à 2 heures : présidence de **M. Mesureur**, vice-président.

A propos du procès-verbal, **M. d'Elva**, en réponse à cette interruption que lui a lancée hier M. Rouanet : « Combien avez-vous été soldat de temps ? » tient à déclarer qu'il a porté le sac pendant plusieurs années. Il a eu l'honneur d'être officier pendant quinze ans.

Les incidents de Montceau-les-Mines

M. Bouveri adresse une question au président du Conseil au sujet de récents incidents survenus à Montceau-les-Mines.

Il reproche au lieutenant qui commande la gendarmerie envoyée dans cette localité par le gouvernement, d'avoir refusé d'ouvrir une enquête demandée par le maire, au sujet d'une agression contre un ouvrier, membre du Syndicat des Rouges.

Cette impunité a amené de nouvelles agressions dont le récit, fait en un français bizarre, excite plus d'une fois les rires.

La gendarmerie n'a pas fait son devoir, elle s'est bornée à se mettre au service de la Compagnie des mines : il faut la retirer de Montceau, où elle ne sert qu'à protéger les auteurs de tentatives d'assassinats.

M. de Baudry d'Asson. — Il faut changer votre ministre de l'Intérieur, il ne comprend rien à ce que vous dites ! (Rires.)

Le citoyen **Bouveri** énonce quelques ballivernes contre le cléricalisme et le capitalisme, et proteste que, si le gouvernement ne protège pas Montceau contre la gendarmerie, « à laquelle la République paye des habits », il décline pour sa part toute responsabilité dans les événements qui pourront survenir.

Les patrons « sont en train de rigoler » du gouvernement ; à celui-ci d'aviser.

M. Waldeck-Rousseau ramène les choses à leurs vraies proportions : il s'agit de trois gamins de 18 à 19 ans qui, pris de boissons, ont malmené plusieurs personnes ; ils ont été presque aussitôt arrêtés.

La gendarmerie n'a encouru aucun reproche dans la circonstance ; elle fait chaque nuit de nombreuses patrouilles mais l'espace à surveiller est énorme, et il est impossible, malgré les changements d'heure et d'itinéraire, d'empêcher un malfaiteur de faire un mauvais coup loin de la force publique.

Le gouvernement est décidé à protéger à Montceau tout le monde également : il ne connaît pas de Syndicats 1 et 2, pas de Jaunes, ni de Rouges ; c'est pour cela que les agresseurs en question ont été invités à aller chercher du travail ailleurs, comme d'autres, appartenant à d'autres groupes, y avaient été précédemment invités.

Le citoyen **Bouveri** dénonce le Syndicat jaune comme illégalement constitué, et espère que M. Waldeck-Rousseau, auteur de la loi des Syndicats, agira pour la faire respecter ; s'il avait fait son devoir à cet égard déjà le Syndicat jaune n'existerait plus. (Rires.)

L'incident est clos.

Toujours la crise viticole

M. Vigné (d'Octon) dépose une demande de 10 millions pour venir en aide aux viticulteurs. (Exclamations.)

Ce renvoie ce débat au moment où la Chambre statuera sur les conclusions de l'interpellation relative à la crise viticole.

L'élection de Barbezieux

L'ordre du jour appelle la discussion de l'élection de **M. Gérald** à Barbezieux ; le rapport de la Commission conclut à la validation, l'élu proclamé ayant obtenu 300 voix de majorité.

M. Germain Périer, rapporteur, défend ces conclusions contre une réclamation de M. Cunéo d'Ornano, qui signale comme ayant vicié l'élection des affiches faussement signées de son nom et invitant ses amis à s'abstenir.

Ces affiches constituent certainement une manœuvre regrettable, mais non un faux, parce que le texte en était extrait du journal de M. Cunéo d'Ornano, et conséquemment elles ne suffisent pas pour faire casser l'élection ; en outre, elles n'étaient l'œuvre ni de M. Gérald ni de ses amis. (Bruit.)

Bien plus, ces procédés ont plutôt servi la candidature de l'adversaire que celle de M. Gérald. (Exclamations.)

M. Cunéo d'Ornano s'étonne que le bureau chargé d'examiner l'élection n'ait pas entendu l'adversaire du candidat proclamé élu, et que la Commission ait statué hors de la présence des deux tiers de ses membres.

Il discute le caractère de faux que présentent les affiches signées de son nom, et qui disaient à ses amis absolument le contraire de ce qu'il disait et écrivait dans son journal.

Que les membres de la Chambre y prennent garde : dans six mois ils seront tous candidats, et s'ils couvrent des procédés aussi criminels, à qui s'en prendront-ils au cas où ils seront à leur tour victimes d'agissements semblables ?

Sans doute M. Gérald n'est pas coupable, du moins rien n'établit sa culpabilité ; de moins, la Chambre se doit de renvoyer le dossier au ministre de la Justice pour qu'une enquête soit ouverte et que les auteurs responsables soient punis.

M. Gérald proteste qu'il n'est pour rien ni dans la conception, ni dans la rédaction, ni dans l'affichage du document dont il s'agit, et qu'il a connu uniquement par un journal local.

Il se met à la disposition de M. Cuneo d'Ornano pour rechercher et faire punir le coupable. (Très bien ! sur divers bancs.)

M. Cunéo d'Ornano. — Il s'agit d'un crime, ma plainte ne suffit pas pour mettre la justice en mouvement ; c'est pourquoi je demande que le procureur de la République d'Angoulême soit mis en demeure de suivre l'affaire, puisque les affiches portaient le timbre d'un journal de cette ville.

M. Charles Bernard. — Mais, mon cher collègue, vous avez tort, il ne fera rien contre les amis de son ministre !

L'élection est validée à mains levées.

M. Clovis Hugues. — M. Gérald nous doit un dîner à tous. (Rires).

Le renvoi du dossier au ministre de la Justice est également prononcé à mains levées.

Puis on revient à l'interpellation sur

la crise viticole (suite)

M. Augé, dont c'est le tour de tailler sa petite réclame électorale recherche les causes de la mévente actuelle : les falsifications et la loi des boissons à son avis, n'y sont pour rien.

La séance continue.

Le Scrutin sur l'addition de M. Berteaux

CONCERNANT LES MISSIONNAIRES

L'addition de M. Berteaux contre les missionnaires a été repoussée par 287 voix contre 150.

Voici la liste des sectaires qui ont voté pour l'adoption :

MM. Abel-Bernard, Aimond, Albert-Poulain, Allard, Allemane, Andrieu, Antoine Gras (Drôme), Arbonin, Augé.

Bochmont, Balandraud, Bady, Baudon (Oise), Bellard, Beauquier, Bédorrech, Berteaux, Berton, Bonnard, Bordier, Borie, Bourrat, Bouveri, Boyer (Antide), Breton (Jules-Louis) (Cher), Bussière.

Cadenat, Calvinhac, Carnaud, Chambon, Chandioux, Chincz, Chapuis, Chassagnes, Charles Chabert, Chaumes-Gras, Chaumont, Chassaing, Chauvière, Chauvat, Chevillon, Colliard, Cornet (Lucien), Cottaret.

Dasque, Daumont, David (Albani), Debussy, Defontaine, Dejeante, Delarue, Delpierre, Delmas, Delmas, Desécheen, Dervelloy, Desfarges, Devèze, Doumergue (Gaston), Dubief, Dufour (Jacques) (Indre), Dufour (Eugène), Dumont (Charles), Dutailly.

Emile Chauvin, Empereur.

Ferrero, Ferroul, Figuet, Florent, Fournier (François), Fournière.

Gacon, Gallot (Yonne), Genet, Gervais (Seine), Gonjat, Gouzy, Grousset (Paschal), Grousier, Guieysse, Guingand.

Hubbard, Hubert, Hugues (Clovis) Seine), Hambert (Gustave), Isnard.

Jourde, José.

Klotz, Krauss.

Labouchère, Lachaud, Lafferre, Lagasse, Lamendin, Lassalle, Lectimus, Lemasson, Lopez, Lozier, Levraud, Leygue (Raymond) (Haute-Garonne), Lhopitau, Louis Blanc (Drôme), Loup.

Magniaudé, Maret (Henry), Martin (Louis), Martin (Bienvenu), Mamy, Maurice-Faure, Meillet (Léo), Merlou, Meunier, Michel, Mirman, Mouard, Moriot.

Narbonne.

Pajot, Paliz, Pams, Pastre, Paul-Faure, Pelletan (Camille), Périllier, Péronnet.

Rabier (Fernand), Rajon (Claude), Razimbaud, Rendu (Oise), Renes (Seine), Rivet, Roche (Ernest), Rolland (Pyrénées-Orientales), Rouanet, Rousse (Charles).

Salle, Sauvanet, Sembat.

Thoron, Tiphaine, Tourgnol, Tramu, Turigny.

Vaillant, Vaux (Pierre), Vazeille, Vignat, Ville, Villejean, Vivian.

Walter.

Zevaès.

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

MM. Arène (Emmanuel), Armez, Astier, Authier.

Bérard, Bernard (Paul), Berez, Berthelot, Berthet, Bizot, Blanc (Henri), Bompard (Raoul), Bony-Cisternes, Borne, Bourgeois (Léon) (Marne), Boutard, Brisson, Brunet.

Canet, Castelin, Castillard, Cazé (Edmond), Cézé, Chabert, Chabrié (Adrien), Chambige, Chamerlat, Chauvier, Chauzier, Chéstamps, Chiché, Chopinet, Clemenceau, Codet, Compayré (Emile), Coyhe, Crespi.

David (Fernand), David (Henri), Dejeux, Decker-David, Delbet, Deschanel, Dorian, Dron, Dubois (Emile), Dujardin-Beaumetz.

Eliès-Evrard, Etienne, Eustère.

Gabriel-Denis, Galley, Garnier, Gauvin, Genthil, Gerville Réache, Girou, Goussot, Guesnan, Guillemet, Guyot-Dessaigne.

Herbet, Holtz, Humbert.

Isambard.

Jourdan (Louis), Jumel.

Kerguézec (marquis de).

Lauraine, Lebrun, Leglos, Léon Pommeray, Le Troadec, Leygue (Honoré), Lockroy.

Mathey, Meyniac, Mon[illegible] (Gaston), Mercier (Jules), Monfeuillart, Morel, Mulac, Mutesa.

Odilon-Barrot.

Paulin-Méry, Pavis, Peignot, Perrin, Pourquery de Boisserin, Puech.

Raynet, Ricard (Henri), Ricard (Louis), Rock, Rouvier, Rouz (Basses-Alpes), Roux.

Serrazin, Sénéchal, Siraud (Cesar), Sarchamp.

Thomson, Trouillot.

Uruleur.

Vacher (Léon), Vival, Weil-Muller.

UNE Intervention de M. de Baudry d'Asson

Hier, avant la clôture de la discussion sur l'emprunt de Chine, M. de Baudry d'Asson a fait cette déclaration que nous relevons à l'*Officiel* :

J'espère, Messieurs, que vous n'empêcherez pas à un de vos vieux collègues blanchi par l'âge, sans doute, mais qui a toujours eu cœur l'amour de la France, de faire une courte, mais précise déclaration sur le vote qu'il va émettre dans cette importante circonstance. (Parlez ! parlez !)

Messieurs, à l'une de nos dernières séances, M. le ministre des Finances s'est écrié de sa place : « L'encaisse a diminué de 300 millions depuis un an, et je me trouve dans une situation qui ne me permet plus de traverser les mois d'hiver. » Ce sont vos paroles mêmes que j'ai relevées au *Journal officiel*. Monsieur le ministre.

Le bilan de la Banque de France confirme trop amplement cet aveu dépouillé d'artifice, puisqu'il établit que le gouvernement est aujourd'hui à découvert de 84 millions et demi, auprès de notre grand établissement financier !

M. Caillaux et ses collègues du Cabinet de dépenses républicaines (On rit) n'ont trouvé qu'un pitoyable expédient pour faire face au déficit créé par leur politique néfaste : celui de l'emprunt chinois. (Très bien ! très bien ! à droite.)

S'il n'y avait aucun autre moyen pratique d'entretenir le fonctionnement normal des services de notre Trésorerie, je me serais imposé, par un effort de patriotisme... (Interruptions à gauche). — Mais je suis aussi patriote que vous, il me semble ! — (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruit.) ... le sacrifice de voter le projet empirique du gouvernement ; mais il a été démontré par des orateurs autorisés, pris dans tous les groupes parlementaires, et, notamment, par mon éloquent collègue et ami M. de Ramel, qu'il n'est nullement nécessaire de recourir à l'expédient chinois. (Très bien ! très bien ! à droite.)

D'autre part, le maintien au pouvoir des ministres en exercice est bien loin, grâce à Dieu ! de nous être indispensable.

La disparition de cette petite congrégation maçonnique (On rit) ne mettrait, certes, point la France en deuil ! (Applaudissements à droite).

Elle se réjouirait plutôt d'une dissolution du Cabinet, qui lui permettrait d'espérer immédiatement la fin du chambardement de nos finances, de notre armée, de la justice, de nos traditions nationales, de la paix publique et de toutes les libertés ! (Très bien ! très bien ! à droite.)

Dans ces conditions, Messieurs, je voterai résolument « contre » la chinoiserie gouvernementale. On applaudit.

SÉNAT

Séance du vendredi 29 novembre

Séance à 3 h. 1/4. Présidence **M. Fallières.**

Le ministre des Finances dépose le projet relatif à l'emprunt de Chine.

L'élection de M. Boudenoot, sénateur du Pas-de-Calais, est validée.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur la proposition de loi relative à la réhabilitation des faillis.

M. Bérenger, rapporteur, explique les modifications apportées par la Commission au texte de la proposition.

Voici le texte nouveau :

« Les faillis non condamnés pour banqueroute ne peuvent être inscrits sur les listes électorales pendant dix ans après la déclaration de faillite.

Ils ne peuvent être éligibles qu'après la réhabilitation. »

L'article 1er, ainsi modifié, et l'article 2 sont adoptés.

M. le président donne lecture d'un article additionnel de M. Gourju.

La séance est levée.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les cartes des départements ci-dessous indiquent par circonscription les votes des députés de chaque département sur la loi des associations.

Ces cartes permettent de juger facilement, et du premier coup d'œil, comment est composée actuellement la représentation parlementaire des départements dont nous étudions la situation démocratique.

CONTRE LA LOI — ABSTENTION
POUR LA LOI — EN LONGUE

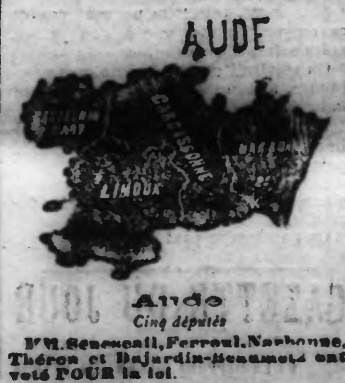

Aude

Cinq députés

MM. Sencenail, Ferroul, Narbonne, Théron et Dujardin-Beaumetz ont voté POUR la loi.

Ce département, actuellement aux mains des radicaux-sectaires, passe à tort pour l'un des pires départements. Si tous les libéraux savent s'entendre et voter en masse pour le candidat antiministériel et sectaire, plusieurs circonscriptions pourront être reconquises.

A Castelnaudary notamment, le radical Senescail est tellement sûr d'un échec qu'il ne se représentera probablement plus. Il est question de la candidature de M. de Peraldi, rad. Un candidat libéral aurait les plus grandes chances.

A Narbonne 1er, M. Ferroul, rad. soc., avait été battu, en 1898, par M. Bartissol ; ce n'est qu'à la suite de l'invalidation de ce dernier et de sa retraite qu'il fut élu. Cette circonscription peut donc être facilement enlevée.

Le radical socialiste Narbonne serait sans peine battu par l'ancien député, M. Turrel, élu, lui aussi, en 1898, et invalidé.

A Carcassonne, les deux adversaires, progressiste et conservateur, de M. Théron, rad. soc., avaient réuni, en 1898, 10 700 voix contre 11 125. La lutte présente donc de grandes chances, avec beaucoup d'union et de discipline.

La situation de M. Dujardin-Beaumetz, rad., qui, d'ailleurs, se sépare plusieurs fois du ministère et montre une certaine indépendance au cours de l'affaire Dreyfus, paraît plus difficile à ébranler.

ACTION LIBÉRALE

ORGANISATION POUR LA LUTTE

L'important discours prononcé par M. Piou à l'hippodrome de Lille vient d'être mis en brochure par le groupe parlementaire de l'Action libérale. On peut se le procurer aux bureaux de l'Action libérale, 7, rue Las-Cases. Prix : l'exemplaire, 0 fr. 15 ; 50 exemplaires, 7 francs ; 100 exemplaires, 12 francs.

LA « PATRIE FRANÇAISE »

M. Syveton candidat

Dans une réunion de la « Patrie française » tenue, hier soir, passage Jouffroy, 1500 électeurs du IIe arrondissement ont approuvé le programme de relèvement national exposé par M. Syveton et acclamé sa candidature.

—o—

Dans une réunion organisée par la « Patrie française » à Colombes, M. Daniel Cloutier a fait le procès du ministère. Puis MM. Copin-Albancelli et Andrieu, délégué de la « Patrie française » auprès de la section locale de Colombes, ont dénoncé les méfaits de la Franc-Maçonnerie. Un ordre du jour acclamant l'armée nationale a été voté d'enthousiasme.

L'AGITATION OUVRIÈRE

Le Syndicat des mineurs de la Loire organise pour dimanche prochain, à Saint-Etienne, à la Bourse du travail, une grande réunion de tous les syndiqués, où l'on traitera la question de la grève générale.

LETTRES DE ROME

(De notre correspondant particulier)

Rome, 27 novembre

Le gouvernement italien a l'intention de faire quelque chose contre l'Eglise en général et les religieux en particulier.

On vient de publier deux circulaires confidentielles. l'une du ministre de Grâce et Justice chargé des cultes, l'autre du ministre de l'Intérieur.

La première demande une liste exacte de toutes les nouvelles chapelles construites en Italie depuis 1870, avec l'indication des personnes qui les desservent, de l'autorité qui les régit, de ceux qui les ont fondées. Ces statistiques sont toujours, pour le moins, l'amorce d'un nouvel impôt.

D'autre part, la seconde circulaire veut qu'on rende un compte détaillé au ministère de toutes les communautés religieuses existant actuellement en Italie.

Le ministre veut savoir quand elles se sont installées, qui leur a vendu les biens qu'elles occupent, quel forme de contrat ou de Société elles ont adopté, quel est leur genre de vie, quelles sont leurs œuvres. Il exige qu'on lui indique si ces communautés sont nouvelles ou si elles sont d'anciennes communautés existantes avant la loi de 1866 et qui se sont transformées. La statistique des personnes qui y vivent ne doit pas être oubliée, et il faudra qu'on lui marque le nombre des Sœurs de chœur ou des converses, combien elles ont d'élèves, de quelle catégorie sociale, si ces communautés ont des personnes de service, etc. Bref, c'est une inquisition, qui doit se faire dans le plus grand mystère, mais embrassera toute la vie de la communauté religieuse et la genèse de ses biens. Une pareille circulaire est bien faite pour alarmer les fidèles et est le prodrome de nouvelles rigueurs.

Le gouvernement italien appartient aux Loges et on sait qu'un des points du programme élaboré dans le *Congrès maçonnique* tenu à Milan en septembre 1897 est « interdiction formelle et complète de toute Congrégation et de tout Ordre religieux ».

Quand on voit comment les autres points de ce programme passent petit à petit dans l'ordre des faits, il est bien difficile de ne pas prévoir que les sectaires vont s'occuper de celui-ci.

Et pour ne citer qu'un exemple : ce même programme comprenait l'organisation de toutes les forces anticatholiques de l'Italie. Or, nous voyons depuis quelques mois des efforts sérieux, et qui malheureusement ne sont pas tout à fait stériles, pour grouper dans une fédération commune tous les cercles dits anticléricaux. On les unit d'abord entre eux quand il y en a plusieurs dans la même ville, puis par province, et enfin une grande assemblée régionale a été tenue ces jours-ci pour essayer d'organiser la lutte contre l'Eglise. Heureusement que l'Eglise ne meurt pas.

DON GIUSEPPE.

LES CONGRÉGATIONS

AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Orne. — Le Conseil municipal d'Alençon a déclaré qu'il n'avait pas d'avis à donner au sujet de la demande d'autorisation du pensionnat de jeunes filles de Saint-Joseph de Cluny et de l'orphelinat. Il laisse au gouvernement la responsabilité de la décision à prendre.

Var. — Le Conseil municipal de Fréjus a émis, par 12 voix contre 9, un avis défavorable à la demande d'autorisation des Frères de Saint-Gabriel, qui dirigent l'école de Saint-Eugène.

Isère. — Le Conseil municipal de Tullins a émis un avis défavorable au maintien des Filles de Marie, garde-malades, sous prétexte que ces religieuses font œuvre anti-républicaine en cette bourgade.

Vosges. — Le Conseil municipal d'Epinal a donné, à l'unanimité, un avis favorable à la demande d'autorisation de la Congrégation de Notre-Dame fondée par Saint-Pierre Fourier.

Vosges. — Le Conseil municipal de Neufchâteau a donné par 17 voix sur 20 conseillers présents un avis favorable aux Frères de la Société de Marie.

Vosges. — Le Conseil municipal de Dompremy avait à délibérer sur le maintien des Eudistes gardiens de la basilique du Bois-Chenu. Il regrette que la garde du sanctuaire n'ait pas été confiée au clergé vosgien ; il émet le vœu que ce clergé soit chargé de la continuation de l'œuvre et ne prend aucune décision au sujet des Pères Eudistes.

Haute-Loire. — Le Conseil municipal de Saint-Germain-Laprade et celui de Beaulieu ont émis des avis favorables aux demandes d'autorisation des Sœurs de Sainte-Croix.

Jura. — Le Conseil municipal de Bletterans, invité à donner son avis sur la demande d'autorisation des religieuses de la présentation qui ont école, pensionnat et école enfantine, a ainsi voté : 4 voix pour, 5 abstentions, et tout le reste contre.

Hautes-Pyrénées. — On nous écrit de Tarbes que le Conseil municipal de cette ville vient de donner un nouvel avis défavorable à la demande d'autorisation des Dominicaines. Plusieurs des membres de ce Conseil sont anciens élèves du lycée de Tarbes et ont reçu les soins des Dominicaines, infirmières du lycée.

Calvados. — Le Conseil municipal de Dives-sur-Mer a émis un avis défavorable au projet de création d'une nouvelle école dirigée par les Frères de la Doctrine chrétienne de Nancy. 9 voix contre 1 ont refusé l'autorisation demandée.

Tarn. — Le Conseil municipal de Carmaux étant convoqué aujourd'hui pour donner son avis sur la demande en autorisation formulée par les Sœurs de l'Agonie, garde-malades, dont la maison-mère est à Mazamet (Tarn).

Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil, à l'unanimité, a émis un avis défavorable.

NOMINATION D'UN LIQUIDATEUR

Le procureur de la République à Marseille vient de présenter une requête au tribunal, tendant à la nomination d'un liquidateur-séquestre de la Congrégation des Pères du Sacré-Cœur de Jésus, qui avaient un pensionnat avenue du Prado et un internat à La Viste. Ces religieux se sont dispersés depuis le 1er octobre.

LE SAINT DU JOUR

SAINT ANDRÉ, APÔTRE, VERS 70

Saint André, frère de l'apôtre saint Pierre, était originaire de Bethsaïde, en Galilée. Il fut d'abord disciple de saint Jean Baptiste, et le premier appelé, avec son frère, à la vocation apostolique. Il fut un des apôtres que Notre Seigneur combla de grâces particulières. Après l'ascension de Jésus-Christ, saint André évangélisa la Scythie, la Thrace, la Grèce, et souffrit enfin le martyre à Patras, en Achaïe où à l'exemple de son divin Maître, il fut crucifié. Saint André est l'un des patrons de la Russie, de la Grèce, de l'Ecosse.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Jacques de Fontaine, à 27 ans, au château de Rocreuil (Vendée).

DOUX CŒUR DE MARIE SOYEZ MON SALUT
(300 jours d'indulgences)

MARIAGE

On recommande aux prières le mariage de M. Franz de Merbeck avec Mlle Suzanne de Coëtlosquet de Lorry, qui sera célébré le mercredi 11 décembre prochain, à 11 heures, à l'église de Malavillers (Meurthe-et-Moselle).

CROISÉS DU PURGATOIRE

Le mois des Trépassés est achevé, il a été le mois de la délivrance d'un grand nombre d'âmes, il amène des faveurs surabondantes à ceux qui ont coopéré ici-bas à ouvrir le ciel.

Les Croisés du Purgatoire (1) qui s'enrôlent en cette milice ne bornent pas leur action à un mois, elle est perpétuelle, et ils pourraient (comme il a été donné à certains saints) voir sans cesse le consolant spectacle des âmes sortant du lieu terrible de l'expiation.

En ce mois de novembre, l'appel fait pour accroître les Croisés a été entendu, et leur nombre s'est élevé tous les jours ; on a aussi réclamé beaucoup de feuilles pour inscrire des noms. Prière de ne pas les laisser dormir et d'en demander d'autres.

Voici le sommaire du numéro du 15 novembre : Nouvelles de Jérusalem. — Mgr Appodia. — Les incidents sanglants du Saint-Sépulcre. — Au pays de Sichem (suite). — L'inauguration de la croix de Jérusalem à Sainte-Clotilde de Reims. — Le compte rendu du pèlerinage des hommes. — Les Croisés du Purgatoire. — Recommandations.

(1) Demander des notices au secrétaire de l'œuvre, à Notre-Dame de France à Jérusalem, ou à nos bureaux, 128, rue de l'Université, Paris, VIIe.

On peut s'abonner aux *Echos de Notre-Dame de France*, organe de l'œuvre. Prix : 3 francs. 5, rue Bayard, Paris. Pour les *Croisés du Purgatoire*, l'abonnement est réduit à 2 francs.

C'EST LE MOMENT

Avec les veillées d'hiver, voici le moment pour les personnes aisées de faire une active propagande en faveur de la bonne presse.

Nous rappelons que l'on peut se procurer des numéros du Pèlerin *à tarif réduit pour la propagande, à titre d'essai, pendant deux semaines, soit à nos Comités, soit à nos bureaux, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.*

Un numéro spécimen et un manuel de propagande sont adressés gratis et franco sur demande.

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION

DES JOURNAUX ET DES PUBLICATIONS

DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

MM. O. à R., 1 fr. — An. de Torcy-Sedan, 3 fr. 20. — Mlle G., à D. (Seine-et-Oise), 5 fr. — An. de Rennes, 20 fr. — Abbé R., aux F., 2 fr. — L. Auguste R., à St-J. (Deux-Sèvres), 4 fr. 20. — J. Joly, à V., 2 fr. 60. — Sœur M.-Angèle, à Lyon (Rhône), 5 fr. 20.

Une partie de cette souscription est destinée à céder la *Croix* à demi-tarif à ceux qui voudraient organiser la vente de la *Croix* pendant les Pèlerinages, les Congrès et les autres manifestations catholiques.

SOUSCRIPTION

DES ORPHELINS DE LA MER

Les souscriptions sont reçues au siège de l'Œuvre, 22, cours la Reine, Paris, VIIIe, et au siège de nos Comités, à Lyon, à Brest, à Rochefort et à Cherbourg.

Mme Vve A. Menard, propriétaire, à Savenay (Loire-Inférieure), 10 fr. — M. le curé de Plogoff, 10 fr. — M. le curé de Ploubazlanec, 10 fr.

DEMANDER LA « CROIX » DANS LES GARES

Un des plus efficaces parmi les modes de propagande est de toujours acheter la *Croix* dans les gares. Prière à nos amis de le faire en tous leurs voyages.

Nous écrire aussitôt les noms des gares où ils ne trouvent pas la *Croix*. Nous aviserons.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 30 NOVEMBRE 1901 — 31 —

Le journal d'un solitaire

Je croyais en venant ici vivre beaucoup plus retiré qu'à Paris dans les dernières années, à part les relations de gens de plume ; mais non, paraît-il. Il me faut voir les personnes que ma tante honorait de son amitié. Mon installation est à peine terminée, mes peintures à peine sèches, que déjà je dois courir les visites. C'est le vieux Guichaoua qui m'en prévient. Déjà on intrigue pour savoir qui j'irai voir le premier. Allons, résignons-nous. En attendant, comme il a plu à verse avec accompagnement de vent d'Ouest, j'ai, dès mon déjeuner, ordonné à Rate et à Hervé de me descendre dans la bibliothèque l'une des grandes caisses d'archives. J'ai dû joindre mes efforts aux leurs tant c'était lourd.

Les clés ayant été retrouvées dans le secrétaire de ma tante, j'ai enfin pu jouir du contenu.

Naturellement, toute l'après-midi s'est passée simplement à vider ce coffre inépuisable et à classer ces parchemins par ordre de date. Il y a un peu de tout : ordres et états de services des soldats et marins de la famille, et ils sont nombreux, depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à la Restauration, brevets de cadets, de pensions, lettres de toutes sortes, pièces de procédures, actes de l'état-civil avec quelques essais de généalogie. C'est un vrai fouillis qui me demandera bien du temps à démêler. J'ai quelque habitude des vieilles écritures, mais il y a des pièces presque indéchiffrables ou tellement avariées que chaque mot doit être examiné à la loupe. L'autre coffre était consacré aux baux de fermes, achats et ventes d'immeubles. Cette masse de dossiers sera examinée en dernier.

Le secrétaire de ma tante est aussi une vraie mine à surprises. Enorme, pourvu d'une abondance de tiroirs les uns à secret, les autres fermant à clef, il comprend deux parties : le bas consacré aux choses lourdes et facilement accessibles. J'y ai trouvé une partie de son argenterie que je joins à la mienne. Ensuite je me suis escrimé sur la douzaine de tiroirs ; j'ai réussi après plusieurs heures d'efforts ; dans l'un j'ai trouvé des croix de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, dans un autre une douzaine de miniatures, presque toutes de jeunes filles ou d'enfants. Il y en a quelques-unes de très fines. Malheureusement, jusqu'à présent, je n'ai trouvé aucune mention de leurs noms. Ce sont des inconnus. Les autres tiroirs contenaient des bijoux de famille. J'ai de quoi monter une belle corbeille de noces avec les bagues, bracelets, broches, croix, etc., des époques Louis XV, Louis XVI, Empire et Restauration. Malheureusement je n'ai personne à qui l'offrir. Il y a aussi quantité de lettres et de papiers. Et des cheveux ! Mèches blondes, brunes, grises et même blanches, coupées sur la tête des tout petits ou des vieillards mourants. Reliques du passé, je joindrai à votre collection celle de Marie Fagin.

Des médailles, des chapelets de toutes les générations, égrenés par les mains pieuses d'aïeules, par les doigts tremblants d'ancêtres jadis rudes batailleurs ou juges sévères. J'en composerai une sorte de tableau, très laid sans doute, mais rappelant la famille d'autrefois. Il fera le pendant d'un autre où s'étaleront les croix de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. J'ai là tout un héritage de gloire et de piété dont je puis être justement fier.

C'est fini maintenant, avec quelques armes rouillées découvertes dans ce grenier qui renfermait tant de choses, il n'y a plus rien, et je connais maintenant toute la « Sénéchaussée. »

27 mars 1883. — Jour de visites aujourd'hui. Ma tante de Kerbenz ne voyait guère que son curé et ces Sœurs, c'est-à-dire plutôt